

## Annexe 5 – Normes de transcription

Cette grille de transcription est basée sur les conventions de transcription VALIBEL<sup>1</sup> (Bachy et al., 2007).

### Mise en page

- Numérotation des lignes ;
- Utilisation de pseudonymes pour identifier le locuteur (Anne pour l'enseignante de FLE en A1, Esther pour l'enseignante en A2, etc). Toujours revenir à la ligne en cas de changement d'interlocuteur ;

### Règles de transcription

- Pas de majuscules à part pour les noms de villes/pays/personnalités ;
- Les noms d'établissements et de personnes sont remplacés par des pseudonymes (afin de préserver l'anonymat des informateur·rices) ;
- A part pour les questions, pas de ponctuation : les pauses brèves sont indiquées par des « / » (barre simple), les pauses longues sont indiquées par des « // » (double barre), les silences sont notés « (silence) » ;
- Si l'informateur·rice insiste sur un mot en le prolongeant (exemple : *il faisait trèèèèèèèèèèè chaud*), on l'indique avec « : » (double points) → *il faisait très: chaud* ;
- Indiquer : (rire) (toux) (soupir) (bâillement) (inspiration) (chantonné) (chuchoté) (bruit) (imitation) ;
- Si un mot n'est pas clairement distinguable → xxx ; si l'entretien devient hors-sujet (exemple : JULIE raconte une anecdote ou parle pendant 5 minutes d'affilée ou si JULIE doit préciser/expliquer une question → xxx) ;
- Les « euh » doivent être indiqués (de préférence), mais s'il y en a trop ou qu'ils n'ont aucune pertinence (ne dénotent pas d'une hésitation), ils ne sont pas notés ;

Les continueurs vocaux et autres régulateurs (*mm*) ne sont pas retranscrits.

---

<sup>1</sup> Disponibles à l'adresse suivante : <https://uclouvain.be/fr/instituts-recherche/ilc/valibel/transcription-orthographique-0.html>